



COMMISSION FEMININES

Réunion du Lundi 3 juin 2024

Procès-verbal n ° 658

Présents : Jacques Issartel, Diane Applanat, Elodie Diasparra

Excusés : Laurie Strappazon , Lucie Mathieu, Thierry Truwant, Gérard Bouat,

Courriers : FC ECHIROLLES, FC BOURGOIN, MOIRANS, ESTELLA LAURENT, HERVE GIROUD-GARAMPON.

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2023-2024, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.

RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.

F M I

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet **06 52 97 94 37**

Cette année, la plénière, qui s'appellera désormais
« Réunion d'avant saison », aura lieu le
samedi 14 septembre 2024 au District de l'Isère.

COUPES

SENIORS A 11 :

Vainqueur FC MOIRANS face à VAREZE 5-1

SENIORS A 8 :

Vainqueur VER SAU face à CROLLES 3-1

U18F A8 :

Vainqueur FC SUD ISERE face à PAYS D'ALLEVARD 7-1

U15F :

Vainqueur NIVOLAS TOUR ST CLAIR ENT face à FCVG/JSSG 7-1

Nous remercions les clubs de Seyssins et Dolomieu pour leur réception et leur parfaite organisation.

Championnat U13F

De nombreux résultats n'ont pas été retournés merci au club de NIVOLET de renvoyer les feuilles de match pour que les résultats puissent être saisis

U18F A 11

Le district de l'Isère crée un championnat U18F à 11 la saison prochaine. Suite aux triangulaires de cette fin de saison.

Merci aux clubs de se positionner en envoyant un mail à la commission féminines.

Accord de :

G F 38, G APS , LA ROCHETTE, F C ECHIROLLES, FOOT FEMININ NORD ISERE, G U C, FC SUD ISERE, ACADEMIE DU BRION

SENIORS A 11

Montées descente :

Montée en R2 : CHAMBERY

Montées en D1 : LA MURETTE et PAYS VOIRONNAIS.

Descente en D2 : GUC

Sous réserve d'appel ou de réserve en cours

U15 F

Montées descentes :

Montées en D1 : SAINT QUENTIN FALLAVIER et ENT BIEVRE FEMININ

Descentes en D2 : VALLEE DU GUIERS et PAYS DES COULEURS

Sous réserve d'appel ou de réserve en cours

FOOT LOISIR

La commission féminine a pour projet de créer du foot sénior loisir la saison prochaine, les clubs intéressés par cette pratique peuvent envoyer leur engagement à la commission féminines.

REGLEMENT

Concernant la loi 4, des clubs ont été sanctionnés la saison dernière et actuellement 2 clubs sont en commission de discipline.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission de discipline